



INTERSTENO

Fédération internationale
pour le traitement de
l'information et de la
communication

2024

Règlementation du 22^e concours international d'écriture au clavier par le biais d'Internet

Enregistrement du lundi 19 janvier au mercredi 24 avril 2024

Concours du lundi 18 mars au vendredi 26 avril 2024

Aucune prolongation ne sera accordée.

En plus des championnats du monde organisés tous les deux ans pendant les congrès, Intersteno propose, chaque année, en avril/mai, un concours international de frappe sur clavier par le biais d'Internet. Le but est de stimuler la maîtrise du clavier en motivant les jeunes à concourir loyalement avec des jeunes du monde entier.

Le concours se fait habituellement avec un clavier de PC traditionnel, mais il est également possible avec un clavier permettant d'actionner plusieurs touches simultanément (par exemple, une machine de sténographie).

Article 1 – Type de concours et catégories d'âges

Ce concours consiste à dactylographier un texte de 10 min. à l'aide d'un logiciel spécial disponible gratuitement en deux versions (Taki et Zav). sur le site www.intersteno.org.

Il est destiné aux étudiants des écoles publiques, privées ou faisant partie d'une association ainsi qu'aux seniors qui s'inscrivent par l'intermédiaire du groupement national.

Les résultats sont classés en catégories d'âges, soit:

- **enfants:** jusqu'à 12 ans (nés en 2012 ou après),
- **élèves:** 13 - 16 ans (nés en 2011, 2010, 2009 ou 2008),
- **juniors:** 17 - 20 ans (nés en 2007, 2006, 2005 ou 2004),
- **seniors:** âgés de plus de 21 ans (nés en 2003 ou plus tôt).

Les épreuves sont réussies aux conditions suivantes:

Catégorie	Caractères par minute	Max. fautes
Enfants	150	1,00 %
Élèves	180	1,00 %
Juniors	200	1,00 %
Seniors	240	0,50 %

Article 2 – Déroulement du concours

Les écoles publiques et privées ainsi que les associations organisent les concours pour leurs étudiants dans les écoles. La représentation nationale peut également organiser une épreuve pour des étudiants ou les seniors.

Les organisateurs désigneront un professeur ou tuteur pour le contrôle des concours. Pour les pays où il n'existe pas de représentation nationale en activité, le Bureau peut accorder sa confiance à une organisation et/ou un professeur /tuteur qui organisera le concours.

Les organisateurs sont responsables du déroulement correct des épreuves. Les délégués nationaux Intersteno coordonnent, contrôlent et ont le droit de visiter les écoles ou les associations dans leur pays pendant le concours.

Les concurrents passeront leur épreuve dans les locaux désignés par les organisateurs, de préférence dans les salles de classe.

Article 3 – Concours et entraînements

- **Concours en langue maternelle:** le concurrent choisit une des langues proposées comme étant sa langue maternelle; il est indispensable de faire le concours dans la langue maternelle.
- **Concours multilingue:** le concurrent écrit dans 2 ou plusieurs des 17 langues disponibles dans les versions Taki et Zav.

Un seul essai par langue est autorisé. Si plusieurs versions sont disponibles pour une même langue (*par ex. français et Français pour la Belgique*), ou si certaines langues sont très similaires (*Croate, Serbe, Bosnienne, Monténégrin*), le concurrent ne peut utiliser qu'une seule version.

S'il a utilisé les deux logiciels Taki et Zav pour la même langue, la seconde tentative sera effacée du classement. Par contre, il peut utiliser les deux programmes (Taki ou Zav) pour autant qu'il le fasse dans des langues différentes.

Des exercices d'entraînement sont disponibles gratuitement dans les deux logiciels proposés, sur www.intersteno.org. Consultez: *Competition / Internet contest / Training*.

Article 4 – Évaluation et classement

Pour chaque erreur, cinquante points de pénalité sont déduits du montant total de caractères saisis.

Le classement est mis à jour en temps réel. Les résultats, y compris les essais non réussis, sont regroupés sans tenir compte de la technologie choisie; celle-ci sera indiquée en abrégé (KB = clavier classique; CK = clavier accord).

La liste générale des résultats affiche le nom de tous les concurrents, y compris ceux qui n'ont pas réussi. Deux listes, soit une pour le concours en langue maternelle et une autre pour le concours multilingue, seront éditées. Chaque liste sera scindée en 4 catégories d'âges (voir art. 1).

Le palmarès du concours multilingue indiquera les langues, les points obtenus pour chacune d'elles, ainsi que le total de ces points qui déterminera le rang. Si le concurrent n'a pas réussi l'une des langues tentées, en raison de la précision ou de la vitesse, le nombre de points pour cette langue sera de 0.

Ces listes afficheront uniquement le nom des concurrents qui ont réussi l'épreuve et acquitté leurs droits de participation dans les délais. Le nom de l'école apparaîtra à côté du nom des étudiants et, pour les seniors, le nom du groupement national. Merci d'inscrire une formulation courte de l'école.

Article 5 – Médailles et diplômes

Tous les participants ayant réussi le concours recevront un certificat de l'Intersteno, qui sera envoyé en format .pdf au délégué national, ou à l'école ou association organisatrice s'il n'y a pas de représentation nationale.

Les trois premiers classés de chaque catégorie d'âges recevront une médaille.

Les professeurs ayant inscrit des élèves recevront également une attestation de participation en format .pdf.

Article 6 – Abus d'utilisation du programme

Intersteno est une communauté internationale de personnes motivées, qui concourent loyalement lors des compétitions. Intersteno utilise l'Internet pour cette épreuve afin que son usage soit une expérience positive et enrichissante et que le concours soit accessible à tous de par le monde.

En s'inscrivant à cette épreuve, les étudiants, professionnels, professeurs et organisateurs sont tenus de respecter les politiques, règlements et lois qui régissent l'utilisation des ordinateurs et des réseaux dans leur contexte.

Tout essai d'utilisation détournée des procédures ou du fonctionnement du logiciel, toute tentative d'intrusion entraînera automatiquement la disqualification et l'interdiction de participer à tout concours.

Toute violation des lois pourra entraîner la restriction des privilèges et sera déferée devant les autorités compétentes dans l'application de ces lois.

Article 7 – Responsabilité

Le Bureau Intersteno est l'autorité finale pour l'interprétation de ce règlement et pour la prise de décisions nécessaire au bon déroulement du concours.

Article 8 – Planning, droit de participation et paiements

Le planning (dates d'inscription et des épreuves) est repris en page 1 de ce document.

Il est recommandé d'acquitter le montant des droits de participation auprès du responsable de votre école ou de votre association, qui transmettra le montant total au délégué national, lui-même s'acquittant du transfert à la Fédération (soit 5 € pour le concours en langue maternelle et 7 € pour le multilingue, quel que soit le nombre de langues choisies). Voir les informations utiles publiées sur www.intersteno.org.

Pour les pays non européens, nous suggérons de transférer l'argent via le système PayPal.